

Cours 2

1/- Historique et origine de la gouvernance :

La gouvernance, ce nouveau terme, voit son utilisation généralisée. Il revêt aujourd'hui des significations multiples comme gouvernance des entreprises, gouvernance mondiale, gouvernance locale, gouvernance des régions, gouvernance urbaine, gouvernance des territoires. Nous tenterons de cerner ce nouveau concept à travers ses définitions et ses enjeux

D'une manière générale tous les concepts nouveaux ont des synonymes qui ont été utilisés dans les décennies ou les siècles passés car les sciences ont connu des progrès depuis l'aube des civilisations et par conséquent nous exploitons toujours cet héritage en le transformant, en le modernisant. Dans ces conditions et partant de la définition qu'un concept est une construction intellectuelle élaborée en vue de caractériser une situation donnée, il est tout à fait certain que le concept de gouvernance n'est pas un concept nouveau au sens premier du terme.

En effet le mot gouvernance se retrouve déjà sous la plume d'un juriste anglais qui écrivait au quinzième siècle un livre intitulé «The governance of England ». Celui-ci avait déjà un sens proche du sens actuel. En remontant dans l'histoire ancienne on retrouve des termes qui lui sont proches et utilisées en filigrane par les philosophes de l'Antiquité ⁽¹⁾ pour décrire et analyser la conduite de la politique de la Cité.

Ce terme est réapparu il y a un peu plus d'un demi-siècle chez des économistes américains. En effet le jeune économiste Ronald Coase a publié un article intitulé « The Nature of The firm » en 1937 dans lequel il avance l'idée que l'émergence d'une firme économique sur le marché dépend avant tout de ses modes de coordination internes. Ils lui permettront de réduire les coûts des transactions.

Cette conception a été redécouverte et reprise dans les années 1970 par d'autres économistes dont Oliver Williamson. Ses travaux insistent sur les moyens et les méthodes de gouvernance

(¹) : G. Cavalier : Introduction à la notion de gouvernance - journée d'étude « territoire et sécurité »- . ENA.
Paris du 23.11.1999 - <http://www.ena.fr>.

mis en œuvre par la firme économique pour mener des coordinations fortes et efficaces ⁽²⁾. Plus proche de nous et durant les années 1980 c'est le terme de « Corporate Gouvernance » c'est-à-dire gouvernance d'entreprise (américaines) qui est particulièrement mis en avant.

Ce furent donc les sciences économiques qui ont joué un rôle très important dans la renaissance du terme gouvernance. Cette-ci tire son origine du monde de l'entreprise qui fonctionne avec des configurations de partenariat très différentes (marché économique, secteur privé, secteur public, pouvoir public...).

Par ailleurs, cette notion a été reprise par les chercheurs en sciences politiques anglaises à la fin des années 1980 car le gouvernement anglais leur a financé un programme de recherche portant sur la reconstitution du pouvoir local au même moment où il a décidé de renforcer la centralisation du pouvoir central et la privatisation de certains services publics. Ces chercheurs ont alors créé le terme de « Urban Gouvernance » pour dénommer leurs études. Depuis, cette notion a été reprise par d'autres pays européens, pour qualifier l'étude des pouvoirs locaux. La France a adopté cette terminologie en la traduisant dans sa langue par « Gouvernance urbaine ».

2/- Définition de la gouvernance :

Le mot gouvernance provient du verbe gouverner qui signifie : exercer l'autorité politique – conduire – diriger – commander – maîtriser – dominer.

La gouvernance est « *le modèle ou la structure qui émerge dans un système socio-politique en tant que résultat de l'interaction commune de tous les acteurs en présence. Ce modèle ne peut être réduit à un seul acteur ou à un groupe d'acteurs en particulier. Ainsi par gouvernance on entend guider, orienter, une action. Il s'agit donc du processus par lequel les organisations humaines, qu'elles soient privées, publiques ou civiques, prennent elles-mêmes la barre pour se gouverner* »⁽³⁾.

La gouvernance c'est précisément « *la capacité des sociétés humaines à se doter de systèmes de représentation, d'institution de règles, de procédures, de moyens de mesure, de corps sociaux*

⁽²⁾ : LORRAIN Dominique : administrer, gouverner, réguler, in gouvernance : les annales de la recherche urbaine n°80-81 décembre 1998/ p.85.

⁽³⁾ : J. Kociman : Finding, spéculations and recommandations « Modern gouvernance » sage. London. 1993.

capables de gérer les interdépendances de façon pacifique. Alors c'est le système de régulation de l'être vivant complexe que constitue une société humaine :» ⁽⁴⁾. Elle permet alors « *de rendre compte de l'articulation des régulations, de processus politiques et sociaux d'intégration, d'élaboration de projets collectifs, d'agrégation de différents intérêts recomposés et représentés sur une scène extérieure* » ⁽⁵⁾.

Cette conception est adoptée par des courants de pensée politique différents. Ce terme est désormais largement utilisé à la suite des transformations des formes de l'action publique qui a connue un grand dysfonctionnement et qui s'est traduite par l'émergence de nouvelles modalités de régulation publique. Cette nouvelle pratique se caractérise par un processus de décision collectif suite à la négociation et la coopération entre tous les types d'acteurs qu'ils soient public, privé, membre de la société civile, citoyens autour d'un projet à intérêt et à objectif commun.

En plus le concept de gouvernance a évolué considérablement puisqu'il est passé du domaine de l'entreprise privée (modes de coordination et de partenariat différents du marché) vers la sphère politique (transformation des formes de l'action publique et de la relation entre l'Etat, le marché et la société civile).

Il y a lieu de retenir que le concept de gouvernance repose sur le postulat suivant : la société mondiale connaît une crise de gouvernabilité caractérisée par 3 constats :

- a) Les autorités politiques n'ont plus le monopole de la responsabilité. La gouvernance est une forme de réponse possible pour réconcilier le politique, l'économique et le social en proposant de nouvelles formes de régulation.
- b) Des acteurs de toute nature réclament d'être associés au processus de décision et sont en mesure de proposer de nouvelles solutions aux problèmes collectifs. La gouvernance met l'accent sur le déplacement des responsabilités qui s'opère entre l'Etat, la société civile et le marché.
- c) Aucun acteur ne dispose des connaissances et des moyens nécessaires pour résoudre seuls les problèmes qui se posent. Des processus itératifs d'interaction / négociation sont devenus

⁽⁴⁾ : J. Français Noubel : The Transitioner. Org « gouvernance », dernière modification, 18.08.2004.

⁽⁵⁾ : Patrick Le Galès : *Les sociétés d'économie mixte locales*, in Le gouvernement des villes. Territoire et pouvoir, Ed. Descartes & Cie, 1997, pp. 24 (CDU 35582)

nécessaires entre intervenants hétérogènes. La gouvernance implique donc la participation, la négociation et la coordination.

De ce fait la gouvernance se définit comme étant un concept (nouveau) désignant la bonne gestion des ressources matérielles et humaines et des relations qui les lient. Elle est présentée tout à la fois comme modèle d'analyse, comme approche et comme méthode de gestion. Se proposant comme étant l'art et la manière d'orienter, de gérer et de gouverner elle rassemble et coordonne l'action des diverses organisations et acteurs (collectivités territoriales, entreprises, associations.) qui interviennent, avec leur propres règles, pour trouver une solution aux enjeux collectifs et cela à tous ses niveaux.